

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11450**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention : Information -Communication Spécialité : Archives et images

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325 Documentation, bibliothèque, administration des données, 322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel définit et conduit une politique d'archivage, documentaire, éditoriale. Il peut être amené à concevoir, alimenter et développer des systèmes d'informations. Il organise et pilote des dispositifs de veille informationnelle. Il est en charge de la direction d'une bibliothèque, d'un centre de documentation, d'un service d'archive ou d'un service de communication/édition de structures publiques ou privées. Il gère les moyens humains, techniques et budgétaires alloués à un service ou un projet. Il conçoit et gère une iconothèque. Il conçoit et met en œuvre des projets de numérisation ou de valorisation web de documents figurés.

compétences conceptuelles et opérationnelles liées :- au management de structures, services ou projets
- à la réalisation, la mise en œuvre, la valorisation, l'évaluation de systèmes documentaires, d'archives ou de projets éditoriaux

- compétences en matière d'enjeux scientifiques, culturels et patrimoniaux autour de l'image
- maîtrise des outils informatiques de la création multimédia, de la numérisation, de la gestion archivistique des documents figurés
- maîtrise des pratiques de traitement, de conservation et de valorisation du document figuré

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Administration / Services de l'Etat

Communication

Edition

Imprimerie

Prépresse

Presse

- Cadres responsables et chefs de projets dans les champs de la documentation, des archives, des bibliothèques et de l'édition dans le secteur public ou privé

- Ingénieur en bibliothéconomie ou chargé d'études documentaires

- Gestionnaire documentaire de systèmes informatisés d'information ou de connaissances (GEIDE, Bases de données, Intranet...)

- Archiviste spécialisé en documents figurés

- Archiviste ou documentaliste iconographe

- Chef de projet de valorisation multimédia de documents figurés à valeur patrimoniale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

E1105 : Coordination d'édition

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Pour l'accès au M1 : Licence en information-communication ou Licence professionnelle Techniques et pratiques rédactionnelle appliquées à l'édition.

Pour l'accès au M2 : Master 1 Ingénierie documentaire et Edition et plus spécifiquement Master 1 domaine Sciences humaines et sociales, Master 1 domaine Lettres Langues et Arts, Master 1 ISMAG (option informatique appliquée aux sciences sociales).

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur deux années universitaires à plein temps

SEMESTRE 7

- UE 140 : Méthodologie de la recherche appliquée - 70h - 8 ECTS
UE 141 : Stage en milieu professionnel - Stage de 280 heures en milieu professionnel - 8 ECTS
UE 142 : Management des ressources humaines - 32h - 3 ECTS
UE 143 : Management des environnements professionnels - 25 h - 3 ECTS
UE 144 : Analyse des contextes professionnels - 25h - 3 ECTS
UE 145 : Pratiques de la communication écrite et orale - 25h - 3 ECTS
UE 146 : Informatique documentaire - 25h - 2 ECTS

SEMESTRE 8

- UE 240 : Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche appliquée - 280 h - 10 ECTS
UE 241 : Ingénierie documentaire de l'information numérique - 67 h - 5 ECTS
UE 242 : Droit de l'information et de la communication - 25h - 3 ECTS
UE 243 : Culture informationnelle - 25h - 3 ECTS
UE 244 : Veille stratégique et documentaire - 25h - 3 ECTS
UE 245 : Culture internationale - 27h - 2 ECTS
UE 246 : Actualités des problématiques et innovations des secteurs professionnels (séminaires) - 36h - 2 ECTS
UE 247 : Langue vivante (Anglais) - 25h - 2 ECTS

SEMESTRE 9

- UE 350 : Archivistique et documentation audiovisuelle - 90h -5 ECTS
UE 351 : Image- 70h - 4 ECTS
UE352 : Informatique - 80 h - 5 ECTS
UE 353 : Droit - 36h - 3 ECTS
UE 354 : Multimédia - 25 h - 3 ECTS
UE 355 : Gestion de projet- 25 h - 3 ECTS
UE 356 : Gestion informatisée des archives - 25 h - 3 ECTS
UE 357 : Technologies de l'information et de la communication - 70 h - 2 ECTS
UE 358 : Langue vivante - 25h - 2 ECTS

SEMESTRE 10

- UE 450 : Stage et mémoire - 27 ECTS
UE 451 : Pratique du projet : archives et documents figurés - 60 h- 2 ECTS
UE 452 : Construction du projet de stage - 40 h - 1 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université de Toulouse II-Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

<http://dam.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-Le Mirail

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Historique de la certification :